



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180123-CCPL\_2018\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	<b>36 dont 2 pouvoirs</b>

Date de convocation : **18 janvier 2018**

Date d'affichage : **18 janvier 2018**

**SEANCE DU 23 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER.

André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

**Absents représentés :**

Éric GOLD

Jean-Claude PAPUT

**Absents :**

Roland GENESTIER

Pierre LYAN

**Secrétaire de séance :** M. Christian DESSAPTLAROSE

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-02 : ALSH ADOS A MARINGUES ET THURET : ORGANISATION D'UN SEJOUR ADOS  
ET VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de sa compétence ALSH extrascolaires, la Communauté de communes Plaine Limagne poursuit une politique d'animation auprès du public ados.

Ainsi un mini-séjour est organisé (5 jours/4 nuits), du 9 au 13 avril, au Centre d'accueil Claude Mercier, au Mayet-de-Montagne (03) pour 30 jeunes du territoire Plaine Limagne (11-15 ans). Ils seront encadrés par les directeurs des ALSH ados de Maringues et de Thuret, et des animateurs saisonniers.

Le budget prévisionnel du séjour s'établit à un montant de 9 585 euros, le coût par enfant est de 320 €. Il convient de définir la tarification de ces séjours.

Il est proposé une tarification dégressive suivant le quotient familial comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL
1 à 700*	150,00 €
701 à 950	180,00 €
951 à 1500	210,00 €
1501 et plus	240,00 €

Afin de permettre l'accès aux séjours aux plus faibles revenus, une participation financière via le dispositif Aides aux vacances enfants (Ave), géré par Vacaf, service commun des caisses d'Allocations familiales, est versée en fonction des ressources des familles bénéficiaires.

Pour les familles allocataires de la caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme (pour les quotients familiaux entre 1 et 700), l'aide VACAF finance à hauteur de 80% la participation financière due par les familles. L'aide VACAF est versée directement à la structure organisatrice après signature d'une convention de financement. Il est proposé d'autoriser le Président à renouveler et signer la convention de financement 2018 concernant le dispositif Aides aux vacances Enfants.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- de valider le budget prévisionnel du séjour au Mayet-de-Montagne et la grille tarifaire ci-dessus ;
- d'autoriser le président à renouveler et signer la convention de financement 2018 concernant le dispositif Aides aux vacances Enfants avec la Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme ;
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision ;
- d'inscrire les crédits au budget 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 29/01/2018  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

